

Décision : DAJ2022-165

LE DIRECTEUR DE L'ANRS MALADIES INFECTIEUSES ÉMERGENTES

Vu l'ordonnance n° 2018-1074 du 26 novembre 2018 portant partie législative du code de la commande publique ;

Vu le décret n° 2018-1075 du 3 décembre 2018 portant partie réglementaire du code de la commande publique ;

Vu le décret n° 2012-1246 du 7 novembre 2012 relatif à la gestion budgétaire et comptable publique ;

Vu le décret n° 2002-252 du 22 février 2002 relatif au régime budgétaire, financier et comptable des établissements publics à caractère scientifique et technologique ;

Vu le décret n° 83-975 du 10 novembre 1983 modifié relatif à l'organisation et au fonctionnement de l'Institut national de la santé et de la recherche médicale ;

Vu l'arrêté du 17 décembre 2020 portant nomination du directeur de la nouvelle agence autonome de l'Institut national de la santé et de la recherche médicale, l'ANRS | Maladies infectieuses émergentes ;

Vu la délibération du Conseil d'administration de l'Inserm en date du 3 décembre 2020 relative à la création d'une nouvelle agence autonome au sein de l'Institut national de la santé et de la recherche médicale dénommée ANRS | Maladies infectieuses émergentes ;

Vu la décision portant organisation et politique des achats de l'Inserm ;

Vu la décision n° 2021-67 du Président-directeur général de l'Inserm accordant délégation de pouvoir au Directeur de l'ANRS | Maladies infectieuses émergentes ;

Vu la décision n° 2021-117 du Directeur de l'ANRS | Maladies infectieuses émergentes portant nomination de Monsieur Jean-François SICARD, Secrétaire Général de l'ANRS | Maladies infectieuses émergentes et lui accordant délégation de signature ;

Vu la décision n° 2021-118 du Directeur de l'ANRS | Maladies infectieuses émergentes portant nomination de Monsieur Thierry MENVIELLE, Directeur des affaires financières de l'ANRS | Maladies infectieuses émergentes et lui accordant délégation de signature ;

DÉCIDE

Article 1 : En cas d'absence ou d'empêchement de Monsieur Yazdan YAZDANPANA, Directeur de l'agence ANRS | Maladies infectieuses émergentes, de Monsieur Jean-François SICARD, Secrétaire Général, et de Monsieur Thierry MENVIELLE, Directeur des affaires financières, délégation de signature est accordée à **Madame Saliha MEFTAH**, agent titulaire, responsable du pôle Contractualisation et financement de la recherche, afin, dans les limites des attributions de ladite agence, et le cas échéant sous forme dématérialisée, notamment dans le système d'information financier SAFI, de :

- signer ou valider tous actes et documents administratifs ou financiers afférents aux attributions de l'agence,
- constater les droits et les obligations dudit service,
- liquider les recettes et émettre les ordres de recouvrer correspondants,
- engager, liquider et ordonnancer les dépenses,
- signer ou valider tous actes et documents relatifs à la gestion des missions en France et à l'étranger nécessaires à l'activité de l'agence.

Article 2 : La présente décision prend effet à compter du 15 mai 2022.

Le Directeur

A handwritten signature in black ink, consisting of a long horizontal stroke with a loop at the end and a smaller loop above it.

M. Yazdan YAZDANPANA